

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

**Procès-verbal de la session du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 2 février 2007, à 20 h 00, à l'École Fraser.**

Sont présents les conseillers Messieurs Charles Méthé et Francis Michaud et les conseillères Mesdames Brigitte Émond et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session et allocution d'ouverture

L'ouverture de la session est faite à 20 heures par Monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 heures avec trois membres du conseil.

3. Adoption de l'ordre du jour

**07.02.02.01 Madame Brigitte Émond propose l'adoption de l'ordre du jour.  
Adoptée à l'unanimité**

**Arrivée de madame Louise Newbury à 20 h 10.**

4. Adoption du procès-verbal de la session tenue le 5 janvier 2007

**07.02.02.02 Madame Brigitte Émond propose l'adoption du procès-verbal de la session du 5 janvier 2007 avec les corrections.  
Adoptée à l'unanimité**

5. Suivis au procès-verbal de la session tenue le 5 janvier 2007

La Mutuelle des municipalités du Québec a accepté de couvrir les activités liées au pont de glace. Les assurances de la municipalité ont donc été toutes transférées à la MMQ. L'annulation des assurances avec Les Assurances de l'est a donc été faite.

L'appel d'offres pour la réalisation de l'étude pour les installations septiques pour les bâtiments de la fabrique et pour le site du Phare est préparé.

Avec les informations reçues du courtier d'assurances, il a été convenu avec monsieur Jacques Fraser qu'il serait un employé municipal avec le titre de responsable du pont de glace. Un contrat de travail tenant compte des négociations faites avec lui et des demandes faites par le conseil a été fait et accepté par monsieur Fraser.

La firme comptable Sirois et Lévesque a été contactée. Pour l'exercice du travail de vérification, il y aura au moins trois visites dans les bureaux de la municipalité dont l'une pour la présentation du rapport financier au conseil et à la population. Le coût de ces visites est inclus dans le montant de 2 700 \$. Considérant ces informations, la firme a été avisée de l'obtention du contrat et les autres soumissionnaires ont été informés que leurs services n'avaient pas été retenus.

Le nombre d'heures utilisées dans le cadre du contrat de service avec PG Mensys est de onze (11) heures au total sur vingt-cinq (25). Ce temps ne tient pas compte des interventions que les spécialistes de PG ont dû faire parce que leurs équipements ou l'installation étaient en défaut.

Madame Marguerite Dion de Raymond Chabot Grant Thornton nous a fait parvenir la répartition des heures de travail réalisées pour la vérification comptable. Le nombre d'heures de travail est de 101 heures.

07.02.02.03

**Madame Louise Newbury propose** que la municipalité paie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le solde de la facture pour les frais de vérifications comptables.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 6. Rapport du maire

Monsieur Delage a contacté l'Union des municipalités du Québec concernant les services de la Sûreté du Québec et les coûts qui nous sont chargés en proportion des services dispensés. L'UMQ analysera la situation et nous en fera rapport. En ce qui concerne les taxes scolaires, les pressions de l'UMQ et des municipalités ont permis que le projet de loi 43 sur ce sujet soit modifié et que les augmentations futures ne dépassent pas 4 % à 5 % et tiendraient compte des hausses réelles des budgets des commissions scolaires. Les membres du conseil suggèrent qu'une lettre soit envoyée à la commission scolaire pour réfléchir sur la situation particulière de la municipalité qui n'a ni école ni moyens de faire usage des équipements de la commission scolaire.

La MRC de Rivière-du-Loup a adopté nos règlements numéros 114 et 115 portant sur le Plan directeur d'aménagement et la modification au zonage de la zone A-17. Nous aurons une rencontre prochainement avec la MRC et la municipalité de Cacouna relativement à l'entente sur Énergie-Cacouna. Le comité exécutif a demandé que leur soit présenté le projet de paysage humanisé de la municipalité. Cette présentation se fera le 15 février prochain.

Monsieur Delage a rencontré monsieur Steve Plante, professeur à l'UQAR, concernant le projet de paysage humanisé. Il s'est montré très intéressé et le travail sur ce projet pourrait être intégré dans son travail de chercheur universitaire. Nous pourrions bénéficier de son environnement en service. Il y a aussi eu relance du Ministère du développement durable et de l'environnement sur le projet de la municipalité.

La compagnie Sky Power a considérablement modifié son projet de parcs éoliens qui est maintenant rendu acceptable par les maires concernés.

#### **Arrivée de monsieur Charles Méthé à 20 h 40.**

Monsieur le maire a rencontré les membres du comité organisateur des fêtes du bicentenaire du Phare. Les membres souhaiteraient rencontrer les membres du conseil et que le site du Phare soit déclaré site du patrimoine.

#### 7. Période de questions

Deux personnes sont présentes.

À une question demandant si avant de faire des démarches officielles pour faire déclarer l'Île Verte un Paysage humanisé il y aurait une consultation publique à ce sujet, monsieur le maire répond que les démarches officielles sont déjà entreprises. Actuellement tout est à définir comme concept, même au ministère. Il faut que nous définissions le concept avant de se présenter devant la population. Dans le processus, il y aura des consultations du public sur les différents aspects du projet dont une audience du BAPE. Il y a au moins deux ans de démarches. En juin nous saurons si le ministère du Développement durable et de l'environnement lance le processus d'analyse du statut de paysage humanisé projeté.

#### 8. Affaires nouvelles

##### 8.1 Calendrier des sessions du conseil

07.02.02.04

**Madame Brigitte Émond propose** que le Conseil adopte le calendrier des séances régulières du Conseil ci-après :

Vendredi le 2 mars 2007 à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

Vendredi le 13 avril 2007 à 9 h 30

Vendredi le 4 mai 2007 à 20 h 00

Vendredi le 1<sup>er</sup> juin 2007 à 20 h 00

Vendredi le 6 juillet 2007 à 20 h 00  
Vendredi le 3 août 2007 à 20 h 00  
Vendredi le 14 septembre 2007 à 20 h 00  
Vendredi le 12 octobre 2007 à 20 h 00  
Vendredi le 2 novembre 2007 à 20 h 00  
Vendredi le 7 décembre 2007 à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère  
Vendredi le 4 janvier 2008 à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère  
Vendredi le 1<sup>er</sup> février 2008 à 20 h 00 ou 9 h 30 si transport par hélicoptère

**Adoptée à l'unanimité**

8.2 Échéancier pour l'adoption du Règlement pour rendre obligatoire l'enfouissement des nouvelles installations de fils électriques dans diverses zones

- 07.02.02.05** **Madame Brigitte Émond propose** que le conseil adopte le calendrier suivant pour l'adoption du Règlement pour rendre obligatoire l'enfouissement des nouvelles installations de fils électriques dans diverses zones :
- Dépôt de l'avis de motion le 2 mars 2007 ;
  - Adoption du règlement le 13 avril 2007 ;
  - Publication de l'avis public dans un journal pour la tenue de l'assemblée publique le 6 mai ;
  - Assemblée publique le 20 mai ;
  - Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement le 1<sup>er</sup> juin ;
  - Publication d'un avis public dans un journal pour ceux qui veulent signer le registre pour l'approbation référendaire le 10 juin ;
  - Date limite pour la signature du registre pour l'approbation référendaire le 18 juin ;
  - Adoption finale le 6 juillet.

**Adoptée à l'unanimité**

- 07.02.02.06** **Monsieur Gilbert Delage propose** que madame Louise Newbury soit mandatée pour rencontrer monsieur Nicolas Gagnon, de la MRC de Rivière-du-Loup, pour la rédaction du règlement.

**Adoptée à l'unanimité**

8.3 Adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec et transfert de nos assurances

- 07.02.02.07** Considérant que l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;  
Considérant que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;  
Considérant que la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre ;

**Madame Brigitte Émond propose:**

Que la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;  
Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;  
Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle ;  
Que la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 7 juin 2006 ;  
Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

8.4 Contrat de service pour le service technique d'Internet haute vitesse

- 07.02.02.08** **Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité retienne comme paramètre de service pour effectuer les services techniques pour le service Internet haute vitesse par micro-ondes que dispensera la municipalité les conditions suivantes :
- 15 \$ de l'heure pour la formation et le temps de transport chez le client ;
  - 20 \$ de l'heure pour le temps de travail du technicien ;
  - équipement et branchement au service Internet fournis par la municipalité ;
  - les outils nécessaires au travail à définir fournis par la municipalité.
- Adoptée à l'unanimité**

8.5 Mise à jour de la carte du zonage de la municipalité

- 07.02.02.09** **Madame Louise Newbury propose** que la municipalité demande à la MRC de Rivière-du-Loup de faire la mise à jour de la carte de zonage de la municipalité au coût de 75,36 \$ représentant une heure de travail et deux cartes de 54 po x 42 po. et d'en avoir aussi une copie numérisée.
- Adoptée à l'unanimité**

8.6 Modification de la date pour le paiement du premier versement des taxes

- 07.02.02.10** Considérant qu'il a été impossible de produire le compte de taxes avant le 1<sup>er</sup> février 2007 ;  
Considérant que les comptes de taxes pourront être envoyés vers le 9 février 2007 ;  
**Madame Brigitte Émond propose** que l'échéance de paiement pour le premier versement des taxes soit le 15 mars 2007.
- Adoptée à l'unanimité**

8.7 Nomination de monsieur Charles Méthé pour siéger au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup

- 07.02.02.11** **Madame Louise Newbury propose** que le conseiller et maire suppléant, monsieur Charles Méthé soit désigné pour agir à titre de substitut du maire, monsieur Gilbert Delage, et siéger au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant la période du 17 février au 27 mars 2007.
- Adoptée à l'unanimité**

9. Affaires en cours

9.1 Pont de glace

9.1.1 Contrat de travail avec monsieur Jacques Fraser

- 07.02.02.12** Considérant l'impossibilité pour monsieur Jacques Fraser de se procurer une assurance en responsabilités civiles pour l'entretien du pont de glace à prix abordable;  
Considérant que la municipalité est protégée adéquatement en matière d'assurances responsabilités civiles pour les activités sur le pont de glace ;  
Considérant qu'il y a lieu d'embaucher monsieur Jacques Fraser comme employé municipal responsable de l'entretien du pont de glace ;  
**Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité signe un contrat de travail avec monsieur Jacques Fraser pour une valeur totale de 7 750 \$, incluant les charges sociales de l'employeur aux conditions suivantes :
- Baliser, sonder et entretenir le chemin menant au quai de la Rivière-des-Vases et un chemin menant du Pont au village de L'Isle-Verte ;
  - Le salaire hebdomadaire est de 716,44 \$ incluant 4 % de vacances ;
  - Le salaire hebdomadaire peut être modifié si les tâches prévues sont modifiées substantiellement ;
  - Le présent contrat est d'une durée de dix (10) semaines à moins qu'il n'y ait pas de balisages.
- Adoptée à l'unanimité**

Monsieur Gilbert Delage signifie qu'il demandera l'an prochain qu'il y ait une clause de révision salariale en fonction de la durée du pont de glace.

### 9.1.2 Détérioration du chemin de l'Île par des visiteurs

Des citoyens déplorent la détérioration du chemin de l'Île par des visiteurs qui utilisent des véhicules non adaptés pour les chemins de neige. Il est suggéré de faire un affichage adéquat informant les visiteurs que le chemin est fermé à la circulation automobile parce qu'il n'est pas entretenu en conséquence. La Sûreté du Québec sera consultée sur les mesures à prendre.

### 9.2 Appel d'offres pour l'analyse d'air de l'église

La municipalité a reçu deux offres de services pour faire l'analyse de l'air de l'église. Il est demandé au directeur général de prendre des informations sur l'un des soumissionnaires qui a eu à intervenir au dispensaire.

### 9.3 Changement de nom de la municipalité

Le résultat du sondage sur le changement de nom de la municipalité est de 68 personnes contre et de 19 personnes en faveur.

**07.02.02.13** Considérant le résultat de la consultation ;  
**Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité abandonne le projet de changement de nom de la municipalité.  
**Adoptée à l'unanimité**

**07.02.02.14** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité demande au comité de travail sur le nom et la numérotation des immeubles de proposer des noms pour les bouts de chemin en haut et en bas et de faire une proposition pour la numérotation des immeubles.  
**Adoptée à l'unanimité**

### 9.4 Radiocommunications

La compagnie MMWaves nous informe que si nous procédons à l'achat des équipements de radiocommunications maintenant, nous pourrions bénéficier d'économie financière dans l'installation du système puisque celui-ci se ferait en même temps que pour la tour de l'Inforoute.

**07.02.02.15** Considérant que nous n'avons aucune confirmation de l'acceptation de notre demande de subvention auprès du ministère de la Sécurité publique ;  
**Madame Brigitte Émond propose** que la municipalité ne devance pas l'achat des équipements et qu'il soit demandé à madame Gilberte Chassé si elle peut avoir une confirmation de la subvention.  
**Adoptée à l'unanimité**

### 10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Aucun rapport

### 11. Rapport des comités (représentants municipaux)

#### 11.1 Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

#### 11.2 Corporation de gestion et de développement touristique - Charles Méthé

Aucun rapport. Monsieur Gilbert Delage demande que soit mis à l'ordre du jour ce que la corporation compte faire avec la collecte de fonds pour le Chaland Léo-Fraser. Madame Louise Newbury croit qu'il faut attendre à l'été avant de prendre une décision parce qu'une nouvelle sollicitation sera entreprise.

### 11.3 Société Inter-Rives - Gilbert Delage

Il y a eu une rencontre de négociation avec le Ministère des Transports du Québec le 17 janvier 2007 à Québec. Le MTQ accepte l'ensemble du budget présenté et la création de réserves financières pour le bateau et l'administration. Le MTQ accepte aussi qu'une partie de la subvention puisse servir au transport collectif terrestre. En ce qui concerne le dragage au quai de L'Isle-Verte, il y a deux projets, l'un pour la marina et l'autre pour La Richardière. L'un se ferait en 2007 et l'autre en 2008.

### 11.4 Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Il y aura une réunion du conseil d'administration le 10 février prochain.

**07.02.02.16** **Madame Louise Newbury propose** que la municipalité signifie son intérêt à faire déclarer le site du Phare comme site patrimonial.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.5 Comité du 200<sup>e</sup> du Phare - Charles Méthé

Aucun rapport.

### 11.6 Culture et loisirs / Bibliothèque - Denis Cusson

Aucun rapport.

### 11.7 Comité des quais - Francis Michaud/Gilbert Delage/Brigitte Émond

Le MTQ est à revoir les responsabilités dans le ministère. La Société des traversiers du Québec pourrait devenir responsable de tout le secteur maritime et donc des quais et des aménagements portuaires.

**Monsieur Francis Michaud quitte à 23 h 05.**

### 12. Rapport du Directeur général

Le travail du mois a particulièrement porté sur deux sujets : le pont de glace et la fermeture des livres comptables pour l'année 2006.

Beaucoup d'échanges et de réflexions ont été nécessaires afin de trouver la meilleure formule pour l'embauche d'une personne comme responsable du pont de glace et pour s'entendre sur les conditions salariales. Considérant qu'il en serait trop coûteux à monsieur Jacques Fraser de prendre une assurance en responsabilités civiles comme contractant et sur les conseils de notre courtier d'assurances, il a accepté d'être un salarié de la municipalité. Pour la municipalité, il n'y a pas de coût additionnel, puisque les charges sociales de l'employeur sont prises à même l'enveloppe prévue pour le contrat d'entretien. Des extraits de procès-verbaux datant de vingt à trente ans traitant du pont de glace ont été retrouvés. Ils sont issus de la MRC et de la municipalité. Ils font mention de subvention de la MRC pour la réalisation du pont, d'entente que les trois municipalités devront avoir et d'un appel d'offres de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte pour la pose de balises. Ces documents ont été envoyés à monsieur Denis Côté du Ministère des Affaires municipales et des Régions à Rimouski.

La fermeture des livres comptables pour l'année 2006 n'est pas une mince affaire. Nous avons rencontré beaucoup de problème à partir du moment où nous avons voulu installer le logiciel de mise à jour que nous avait transmis la compagnie PG Program (anciennement PG Mensys). La tentative d'installation du logiciel a échoué parce qu'une autre mise à jour, que nous ne connaissions pas, n'avait pas été installée. Cet échec a bloqué le logiciel. Le dépannage de PG a nécessité une demi-journée. L'inscription des soldes de début d'année a aussi nécessité une autre demi-journée d'intervention des spécialistes de PG. Il y a eu trois demi-journées d'intervention des spécialistes de PG pour nous aider à fermer l'année. Ce travail n'est pas complété. Toutefois on nous a indiqué que l'on pouvait entamer la nouvelle année sans que la précédente soit entièrement fermée. Ces accros nous ont considérablement retardés

dans le travail de comptabilité. Espérons que cela n'entraînera pas trop de retard dans le travail de vérification.

La comptabilisation des fonds est terminée. Il ne reste qu'à ajuster le Fonds des infrastructures municipales en fonction des surplus réalisés en 2006. Par conséquent les dépôts à terme qui sont arrivés à échéance en janvier ont été ajustés en fonction de l'avoir de chacun des fonds. Ils seront donc plus faciles à suivre.

Le directeur général dépose le rapport sur le travail réalisé par les employés et leur temps de travail pour la période du 31 décembre 2006 au 27 janvier 2007.

### 13. Trésorerie

#### 13.1 Approbation des dépenses réalisées pour l'amélioration du réseau routier

- 07.02.02.17** **Madame Brigitte Émond propose** que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour les chemins pour un montant subventionné de 15 257,84 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports et que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 13.2 Nomination de monsieur Charles Méthé comme signataire des effets de la municipalité durant l'absence de monsieur Gilbert Delage

- 07.02.02.18** Considérant l'absence de monsieur Gilbert Delage du 16 février au 27 mars ;  
Considérant que monsieur Charles Méthé est pro maire ;  
**Madame Brigitte Émond propose** que monsieur Charles Méthé soit autorisé à signer les effets bancaires de la municipalité durant l'absence de monsieur Gilbert Delage.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 13.3 Adoption des dépenses du mois

Le journal des achats est déposé. La somme des comptes payés et à payer pour les mois de janvier et février est de 6 118,62 \$.

- 07.02.02.19** **Madame Brigitte Émond propose** que les dépenses soumises au montant de 6 118,62 \$ soient approuvées.

**Adoptée à l'unanimité**

Je, soussignée, Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

---

Denis Cusson, directeur général et secrétaire trésorier

### 14. Correspondance

La liste de la correspondance reçue est déposée. Une lettre du directeur général des élections nous informe que par l'adoption du projet de loi 55 il y a suspension des ententes conclues pour l'essai des nouveaux mécanismes de votation. Le directeur général vérifiera auprès du directeur général des élections si la municipalité est touchée pour ce qui est du vote postal.

### 15. Affaires diverses

Madame Louise Newbury informe le conseil que ses frères et sa sœur qui sont propriétaires du lot adjacent à celui de la fabrique accepteraient un échange de terrains afin de permettre à la municipalité de faire l'installation d'un champs d'épuration au nord de l'église si la municipalité devenait propriétaire des lots de la fabrique.

Madame Louise Newbury se retire de la discussion par la suite.

- 07.02.02.20** **Monsieur Gilbert Delage propose** que la municipalité accepte le principe d'échange de terrains avec madame Linda Newbury et messieurs Normand et Marc Newbury, pour réaliser les installations septiques des bâtiments de la municipalité si elle se porte acquéreur des bâtiments de la fabrique.  
**Adoptée à l'unanimité**

*16. Levée de l'assemblée*

- 07.02.02.21** Il est 23 h 37 l'ordre du jour étant épuisé, **Madame Brigitte Émond propose** la levée de l'assemblée.  
**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Gilbert Delage, maire

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, Directeur général